



Paris, le 9 juillet 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Signes officiels de l'origine et de la qualité : la France voit son 200<sup>ème</sup> produit agroalimentaire (hors vins et spiritueux) reconnu au niveau européen

La Commission européenne vient d'enregistrer en AOP les agneaux de « prés-salés de la baie de Somme », consacrant ainsi le 200<sup>ème</sup> produit agroalimentaire français (hors vins et spiritueux) à obtenir une indication géographique, AOP<sup>1</sup> ou IGP<sup>2</sup>, ou une STG<sup>3</sup>.

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Michel PRUGUE, Président de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), et Anne HOUTMAN, Chef de la représentation en France de la Commission européenne, ont salué aujourd'hui lors d'une cérémonie cet enregistrement, qui témoigne du dynamisme, de la richesse et de la diversité du patrimoine agricole et agroalimentaire français.

Désormais, la dénomination « prés-salés de la baie de Somme » est reconnue en AOP, ce qui la protège dans toute l'Union Européenne. C'est un produit de qualité, issu du savoir-faire des éleveurs, sur un territoire identifié : la baie de Somme. Cette reconnaissance de produits sous signes officiels, et plus particulièrement sous signes d'origine (AOP ou IGP), permet ainsi de valoriser les compétences spécifiques d'acteurs locaux en lien avec leur territoire.

Ce concept d'identification par l'origine est déterminant pour la vitalité économique des territoires. A ce jour, ce sont près de 50 000 exploitations agricoles françaises et de nombreuses entreprises de toutes tailles qui sont engagées dans une telle démarche, et permettent le maintien et le développement d'emplois partout en France.

« La reconnaissance au niveau communautaire de ce 200<sup>ème</sup> produit agroalimentaire (hors vins et spiritueux) sous signe de qualité est emblématique de notre attachement à défendre un patrimoine gastronomique fort. Cette défense des signes officiels de l'origine et de la qualité est aussi plus que jamais un élément essentiel de la vitalité de nos territoires », a déclaré Stéphane LE FOLL.

*Retrouvez la liste des 200 produits agroalimentaires français (hors vins et spiritueux) enregistrés par la Commission européenne sur :*

<http://alimentation.gouv.fr/> - <http://www.inao.gouv.fr/>

- 1 AOP : Appellation d'Origine Protégée
- 2 IGP : Indication Géographique Protégée
- 3 STG : Spécialité Traditionnelle Garantie (garantie d'une recette traditionnelle)

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Service de presse de l'INAO - Tel : 01 73 30 38 78